

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. VII.

MONTRÉAL, FÉVRIER 1889.

N° 10.

## SOMMAIRE

NECROLOGIE.—BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Election de municipalités scolaires—Nominations diverses —Règlements du Bureau des Examineurs du Service civil. —PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: 95e conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Laval—88e conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Jacques-Cartier — Pensées sur l'Éducation—Les Minéraux— Exercices préparatoires à la rédaction d'une lettre—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées élémentaires—Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Arithmétique. — TRIBUNE LIBRE: Jacques Cartier. — LECTURE POUR TOUS: Trait de l'enfance de Léon XIII—Un inspecteur modèle—Agriculture — Variétés — Pensées diverses. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

## NECROLOGIE.

Le 23 février courant, le corps enseignant faisait une perte bien sensible par la mort de l'un de ses membres les plus distingués, M. Louis-Alexandre Brunet, décédé à l'âge de 54 ans.

M. Brunet était un professeur aussi intelligent que dévoué, ayant à cœur l'instruction des élèves confiés à ses soins. Pendant plusieurs années, il enseigna la littérature à l'Académie commerciale du Plateau, et il était encore chargé de l'enseignement de cette partie du programme de l'institution, lorsque, il y a quelques mois, brisé par la maladie, il fut forcé

d'interrompre son cours, au regret bien légitime de ses élèves.

Aimé et estimé de tous ses confrères et de ses élèves, dont il avait su conquérir l'estime par son affabilité et la droiture de son caractère, il laisse le souvenir d'une vie bien remplie, toute d'honnêteté et de travail, et nous sommes heureux de joindre ici nos sympathies à celles de ses parents et amis.

M. Brunet a publié plusieurs ouvrages que l'on a fort appréciés dans le temps, et un grand nombre d'articles et de poésies qui se trouvent épars dans nos revues et nos journaux.

Ses funérailles ont eu lieu le 26, au milieu d'une nombreuse assistance de la plus grande partie des élèves de l'école du Plateau, avec tous les professeurs, un grand nombre de congréganistes de la paroisse Saint-Jacques, et plusieurs professeurs des autres écoles.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE  
MONTRÉAL.

Avis est donné par les présentes que les séances de ce Bureau auront lieu dorénavant le *deuxième* mardi des mois de *novembre, mars et juillet* de chaque année.

A. D. LACROIX,

Montréal, 1er février 1889.

Secrétaire.

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 janvier dernier (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté d'Argenteuil.—Mille-Isles No 3. M. Robert Elliott, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Comté d'Argenteuil.—Saint-Adolphe de Howard. MM. Gédéon Ouimet et Ovide Desjardins, en remplacement de MM. Frédéric Sénécal et Hubert Pâquet.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 janvier dernier (1889), de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Elisabeth de Litchfield, les lots 3 et 4 dans le dixième rang de Litchfield, les lots 1, 2 et 5 dans le neuvième rang de Litchfield et le lot 1 dans le huitième rang de Litchfield, et de la municipalité scolaire de Mansfield les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dans le deuxième rang de Mansfield et les lots 1, 2, 4 et la moitié sud-ouest du lot 3 dans le troisième rang de Mansfield, et de les ériger en une municipalité séparée, pour fins scolaires, sous le nom de Mansfield Sud.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 janvier dernier (1889), de nommer M. Zotique Francoeur à la charge de commissaire d'écoles pour la municipalité de l'Abord-à-Plouffe, dans le comté de Laval, en remplacement de M. Osias Lavoie, qui ne réside plus dans la dite municipalité.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 30 janvier 1889.

Avis de demande pour changer les limites d'une municipalité scolaire en vertu de l'article 1973 S. R. Q.

De changer les limites de la municipalité scolaire de Aylwin, comté d'Ottawa, de manière à inclure le 9e rang du canton de Aylwin, comté d'Ottawa.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 janvier (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Rimouski, Saint-Edmond du Lac au Saumon.—M. Elzéar Michaud, en remplacement

de M. Célestin Tremblay, qui a quitté les limites de la municipalité.

Comté de Saint-Maurice, Saint-Elie.—MM. Joseph Mateau et Bénoni Garceau, le premier en remplacement de M. Thomas Blais, et le second, en remplacement de M. François Lafrenière, qui ont quitté la municipalité d'une manière permanente.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 février courant (1889), d'annexer à la municipalité scolaire de "Ely Nord," dans le comté de Shefford, les lots Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du 11e rang d'Ely Nord, faisant actuellement partie de la municipalité scolaire du canton de Roxton, dans le même comté.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 février courant (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Beauce, Sainte-Marie.—M. Octave Tardif, en remplacement de feu Richard Disier.

Comté de Wolfe, Garthby.—M. Jules Paradis, en remplacement du Révd Louis Lévesque, qui a quitté les limites de la municipalité.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 février courant (1889), de définir les limites de la municipalité scolaire de "Stoneham," dans le comté de Québec, comme suit, savoir :

"La municipalité de Stoneham, dans le comté de Québec, comprend tout le territoire qui se trouve entre les lots suivants, savoir : entre les Nos 1 à 26, appelé "Trinité du Grand-Pré," rang de la Reine, ces deux lots compris, entre les lots Nos 27 à 52, tous deux inclusivement, sur la concession nord-est du domaine "Saint-Pierre," entre les lots Nos 92, 70 et 95, sur les fiefs "Lépinay" et "d'Orsainville," ces lots compris, tous ces lots indiqués et décrits au cadastre et plan officiel de la paroisse de "Saint-Edmond de Stoneham," dans le dit comté.

## DEMANDE D'ANNEXION DE MUNICIPALITÉS.

Annexer la municipalité scolaire de Saint-Gabriel de Montréal, dans le comté d'Hochelega, à la cité de Montréal, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUIMET,

Surintendant.

Département de l'Instruction publique,  
14 février 1889.

## RÈGLEMENTS DU BUREAU DES EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 11 février 1889.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 9 février courant, d'approuver les règlements suivants :

## RÈGLEMENTS

*Du Bureau des examinateurs du Service civil.*

1. Le bureau s'assemblera au département du secrétaire de la province, le premier mercredi juridique de chaque mois, juillet et août exceptés, à dix heures du matin.
2. Le président pourra convoquer des assemblées spéciales du bureau en donnant au moins deux jours d'avis à chaque membre.
3. Le quorum du bureau est de cinq membres.
4. Chaque séance du bureau s'ouvrira par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.
5. Le bureau nommera un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
6. Le bureau pourra ajourner ses séances à une date ultérieure.
7. Le secrétaire soumettra au bureau toutes les demandes d'admission à l'examen qu'il aura reçues depuis la séance précédente, ainsi que toute correspondance ou tous documents se rapportant à ces demandes; le dit bureau se prononcera sur la validité des certificats que le candidat aura produits en vertu de l'article 15 des présents règlements et fixera la date de l'examen.
8. Immédiatement après la séance ci-dessus mentionnée, le secrétaire du bureau informera, par écrit, chaque candidat de la décision du bureau quant à ses certificats, et lui donnera avis de la date de son examen.
9. Le secrétaire devra préparer les circulaires et autres formules nécessaires, et il les fera imprimer quand elles auront été approuvées par le bureau.
10. Dans le cas de partage égal des voix quant à l'émission d'un certificat, la question est résolue dans la négative. Dans le cas de partage égal des voix sur toute autre question, le président, outre son vote comme membre du bureau, a voix prépondérante.
11. Un sommaire des règlements indiquant la date des séances et les formalités à remplir par les candidats doit être publié dans la *Gazette Officielle de Québec*.
12. Les candidats sont examinés par un sous-comité qui doit faire rapport du résultat de l'examen à la séance suivante du bureau.
13. Chaque candidat à une position dans le service civil, est tenu de soumettre au bureau

une demande d'admission à l'examen, écrite de sa main, indiquant son âge, le lieu de sa naissance, celui de sa résidence actuelle, depuis quand il réside dans la province de Québec, la nature de ses occupations antérieures et la classe du certificat qu'il désire obtenir.

14. La demande d'admission doit être accompagnée de certificats satisfaisants, quant à l'âge, à la santé et au caractère moral du candidat; elle doit être transmise huit jours avant l'assemblée régulière du bureau.

15. Aucun candidat n'est admis à l'examen avant d'avoir atteint l'âge de dix-sept ans.

16. Chaque candidat, pour établir qu'il a l'âge requis par les règlements, doit produire son extrait baptismaire et si, pour des raisons qu'il doit expliquer à la satisfaction du bureau, il lui est impossible de produire cet extrait, il devra prouver son âge par des certificats de personnes dignes de foi et ce, à la satisfaction du bureau.

17. Le certificat de santé donné d'après la formule A, doit être signé par un médecin praticien, et porter une date ne remontant pas à au delà d'un mois avant la présentation de la demande.

18. Le certificat de moralité n'empêche pas le bureau de prendre au besoin tous les renseignements nécessaires sur la moralité du candidat et d'agir en conséquence.

19. L'aspirant qui a déjà été employé dans le service public, doit indiquer dans quel département et durant combien de temps il a été ainsi employé.

20. L'aspirant doit être recommandé par au moins deux personnes, chefs de maisons, qui doivent, chacune, répondre par écrit aux questions posées dans la formule B des présents règlements, et signer ces réponses qui sont transmises avant la demande d'admission à subir l'examen. Lorsque l'aspirant a été antérieurement employé d'un particulier, d'une maison de commerce, d'une compagnie, ou de quelque bureau ou administration, ce particulier ou quelqu'un de la part de ces maisons de commerce, compagnie, bureau ou administration, doit signer la recommandation, et, dans le cas où cette condition n'est point remplie, l'aspirant doit en donner les raisons.

21. Si l'aspirant est sorti de l'école, d'un collège ou autre maison d'éducation dans l'année qui précède sa demande d'admission, le directeur ou, s'il en est empêché, l'un des professeurs ou instituteurs de l'institution qu'il a fréquentée en dernier lieu, doit signer les réponses aux questions de la formule B susdite, et si cette condition n'est point remplie, l'aspirant doit en donner les raisons.

22. Les cinq articles précédents ne s'appliquent point aux employés du Service civil actuellement en charge.

23. Les examens se font par écrit, et il est accordé une heure pour chaque matière.

24. Le programme d'examen, l'ordre et le

maximum des points accordés pour chaque matière sont comme suit :

Matières.	Nombre de Points accordés.	Quatrième et cinquième classes.	Deuxième et troisième classes.	Première classe.
A. M. Écriture.	100	Une bonne écriture est exigée pour chaque classe. L'écriture est appréciée d'après la lettre écrite pendant l'examen.		
De 9 à 10 heures.	100	Une dictée de cent mots dans la langue maternelle du candidat.	Une dictée de cent mots dans la langue maternelle du candidat.	Deux dictées de cent mots, une en français et l'autre en anglais.
Langues française et anglaise.	100	Copie de documents français et anglais.	Traduction de l'anglais en français ou vice versa.	Traduction de l'anglais en français et du français en anglais.
De 10 à 11 heures.				
De 11 à 12 heures.	100	Composition d'une lettre ordinaire.	Composition d'une lettre sur un sujet donné.	Rédaction de lettres et de documents dans les deux langues.
P. M. Arithmétique.	100	Règles simples et problèmes faciles sur les fractions.	Fractions ordinaires et décimales, pourcentage.	Toutes les règles ordinaires.
De 2 à 3 heures.				
Géographie.	100	Géographie du Canada.	Géographie de l'Amérique du Nord.	Géographie générale.
De 3 à 4 heures.				
Histoire.	100	Principaux événements de l'histoire du Canada.	Histoire du Canada.	Histoire du Canada et l'histoire d'Angleterre ou de France.
De 4 à 5 heures.				

25. Les candidats qui conservent 50 pour cent et moins de 75 pour cent de la totalité des points ont droit à des certificats de troisième ou de cinquième classe, et ceux qui conservent 75 pour cent ou plus ont droit à des certificats de première, de seconde ou de quatrième classe.

26. Il n'est accordé aucun certificat aux candidats qui ne conservent pas quatre-vingts points pour les dictées, non plus qu'à ceux qui ne conservent pas au moins cinquante points sur chacune des autres matières de l'examen; mais tous les candidats des trois classes inférieures dont l'écriture n'est pas satisfaisante pourront être renvoyés sans autre examen.

27. Les candidats qui n'obtiennent pas le certificat mentionné dans leur demande d'admission peuvent obtenir un certificat d'une classe inférieure, pourvu qu'ils obtiennent le nombre de points nécessaires sur les matières de cette classe.

28. Tout certificat accordé doit mentionner le nombre de points conservés sur chacune des matières de l'examen et la classe pour laquelle il est accordé.

29. Sur demande spéciale, les candidats peuvent être examinés sur la tenue des livres, l'écriture dite *Typewriting* et la sténographie.

30. Les candidats à la position de messagers devront subir un examen sur la lecture et l'écriture.

31. Les certificats et diplômes émis par le bureau doivent être signés par le président et le secrétaire.

#### FORMULE A.

Je certifie par ces présentes que j'ai, ce jour, examiné M. <sup>et que</sup> je le trouve exempt de défauts ou de maladies physiques ou mentales qui pourraient l'empêcher de remplir convenablement les fonctions d'employé dans le Service civil.

(Signature.)

(Adresse.)

(Date.)

#### FORMULE B.

État concernant M. aspirant à une position dans le Service civil de la province de Québec.

- 1° Êtes-vous parent de l'aspirant? Si vous l'êtes, veuillez dire à quel degré.
- 2° Connaissez-vous l'aspirant?
- 3° En quelle circonstance l'avez-vous connu?
- 4° Depuis combien de temps le connaissez-vous?
- 5° Est-il strictement honnête, sobre et laborieux?
- 6° Que connaissez-vous de son éducation et de ses capacités?
- 7° En autant que vous pouvez en juger, son caractère est-il de nature à le rendre propre à un emploi public?

(Signature.)

(Adresse.)

(Date.)

## PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Quatre-vingt-quinzième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 26 janvier 1889.

Présents:— M. l'abbé T. G. Rouleau, principal de l'école normale Laval, M. l'abbé A. Caron, assistant-principal, M. Jos. Létourneau, président de l'association, M.M. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, J. Ahern, D. Frève, C.

Lefèvre, professeurs ; MM. B. Lippens, T. Beaulieu, inspecteurs ; MM. B. Pelletier, Frs Pagé, E. Dupras, L. A. Guay, G. H. Gauthier, F. X. Guay, S. Giguère, M. Arsenault, I. Thibeau, A. Jacques, C. J. Magnan, M. P. Roy et M. E. Lavoie, ecclésiastiques, et MM. les élèves-maîtres.

Comme il n'y a pas eu de séance au mois d'août, les minutes de la réunion de mai dernier sont lues et adoptées.

Sur proposition de M. F. X. Toussaint, les mêmes officiers sont continués dans leurs charges.

M. J. B. Cloutier propose, secondé par M. F. X. Toussaint : Qu'à l'avenir la conférence du mois d'août soit abolie et que les élections aient lieu à la réunion du mois de mai. Adopté.

Avant de procéder aux affaires de routine, M. Cloutier dit que les membres de l'association ont un devoir bien doux à remplir, celui de féliciter Mgr Bégin à l'occasion de son élévation à l'épiscopat, et présenter leurs hommages au nouveau principal de l'école normale, M. l'abbé T. G. Rouleau.

A cet effet, M. F. X. Toussaint propose, secondé par M. B. Pelletier, et il est résolu :

Que cette association présente ses plus chaleureuses, ses plus sympathiques, ses plus cordiales félicitations à Mgr de Chicoutimi pour l'insigne honneur que Rome vient de lui décerner en l'élevant à l'épiscopat. Les instituteurs de cette circonscription, tout en regrettant son départ d'au milieu d'eux, espèrent qu'il voudra bien continuer de leur accorder sa protection, lorsqu'il s'agira de leurs intérêts devant le conseil de l'instruction publique.

Qu'ils croiraient manquer gravement à leur devoir, s'ils laissaient passer cette occasion sans offrir à Sa Grandeur l'hommage de leur respect et de leur profonde gratitude pour les services signalés qu'el le leur a rendus et sa bienveillance à leur égard.

Que copie de cette résolution soit envoyée à Mgr de Chicoutimi.

Il est ensuite proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. J. B. Cloutier, et résolu :

Que les instituteurs de cette circonscription saluent avec bonheur l'élévation de l'abbé T. G. Rouleau au poste important de principal de l'école normale Laval. M. le nouveau principal a vaillamment gagné ses épaulettes dans la famille enseignante, puisque depuis quatorze ans il a suivi avec le plus vif intérêt toutes les questions qui touchent à l'instruction de la jeunesse.

Ses aptitudes pédagogiques, ses grandes qualités, son zèle infatigable sont une garantie assurée qu'il remplira avec honneur et avantage les nombreux devoirs de sa charge.

M. l'abbé Rouleau remercie en termes émus les membres de l'association et les professeurs de l'école normale pour l'accueil bienveillant qu'ils lui font. Il dit être très heureux de vivre au milieu de ceux qui ont passé leur vie au service de l'institution qu'il a l'honneur de diriger depuis quelques mois.

M. Lacasse reproche aux inspecteurs et aux instituteurs de ne pas assister en assez grand nombre aux conférences.

M. Toussaint rappelle le vieux temps où les conférences se tenaient à St-Roch. Alors un plus grand nombre d'instituteurs assistaient à nos réunions.

M. Létourneau fait remarquer qu'à cette époque les instituteurs étaient en plus grand nombre aux environs de Québec.

M. C. J. Magnan prend la défense des instituteurs, et sans excuser les insouciants, il dit qu'en général le pauvre maître d'école, qui retire \$ 150 à \$ 200 par année de salaire, ne peut, sans nuire aux obligations de sa famille, faire des déboursés pour payer les frais d'un voyage pour assister aux conférences. M. Magnan suggère que les associations devraient

demander au gouvernement de la province une aide d'argent pour permettre aux instituteurs de se rendre régulièrement aux réunions pédagogiques.

A cet effet, il est résolu que MM. Ahern et Magnan iront présenter une requête au gouvernement, le priant de faire voter par la législature une somme de \$ 200 pour chaque circonscription, et que ces sommes soient déposées entre les mains des principaux des écoles normales Laval et Jacques-Cartier. Adopté.

M. Toussaint dit que le gouvernement Mercier paraît en faveur des instituteurs et qu'il est convaincu que le premier ministre verra d'un bon œil cette juste demande des instituteurs. Ces bonnes paroles à l'égard de l'honorable Premier sont couvertes d'applaudissements.

MM. les inspecteurs Beaulieu et Lippens et MM. les professeurs Cloutier et Lacasse prennent part à la discussion.

M. J. B. Cloutier attire l'attention de l'association sur les questions concernant le dessin, parues dans l'*Enseignement primaire* du 2 janvier 1889. Voici la première et la principale question posée par M. Cloutier : *Le dessin doit-il être enseigné aux jeunes enfants des écoles primaires, et pourquoi ?*

M. Lippens parle longuement sur l'importance de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires. Il dit que tant que les règlements concernant les bureaux d'examineurs ne seront pas plus efficaces, l'enseignement intelligent de cette branche rencontrera beaucoup de difficultés. La plupart des candidats qui reçoivent des diplômes élémentaires et modèles par les bureaux d'examineurs ignorent les premiers éléments du dessin.

M. C. Lefèvre, professeur de dessin à l'école normale Laval, fait une conférence admirable en réponse aux questions sur le dessin posées par M. Cloutier.

M. N. Lacasse, secondé par M. D. Frève,

propose qu'une humble demande soit faite au conseil de l'instruction publique le priant d'enjoindre aux commissions scolaires d'accorder aux instituteurs une journée de congé supplémentaire pour leur permettre d'assister aux conférences. Adopté.

Il est aussi entendu que M. N. Lacasse rédigera et adressera cette demande à qui de droit.

Les sujets suivants : " 1° Quelle doit être la nature de l'enseignement de la tenue des livres dans les écoles de différents degrés? 2° La nécessité pour les instituteurs et institutrices de posséder des connaissances hygiéniques et les bien appliquer dans leur école respective, " sont inscrits pour la prochaine conférence.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. Bruno Pelletier, et sésolu :

Que cette conférence a appris avec peine la mort de M. Gabriel Labonté, l'un de ses membres fondateurs. Que le regretté défunt avait su par sa bonne conduite et ses excellentes qualités d'instituteur, mériter l'estime et la considération des commissaires, des contribuables et de ses élèves, dans toutes les localités où il a enseigné. Que copie de cette résolution soit transmise à sa veuve éplorée.

A la prochaine réunion MM. Ahern et Magnan donneront chacun une conférence.

A midi la séance est ajournée au dernier samedi de mai 1889.

C. J. MAGNAN,  
Secrétaire.

Quatre-vingt-huitième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 24 et le 25 janvier 1889.

SÉANCE DU 24.

Cette séance fut ouverte à 7½ heures du soir, sous la présidence de M. A. D. Lacroix.

L'assistance était nombreuse et se composait de la presque totalité des instituteurs de la ville et d'une foule d'autres personnes venues tout exprès pour donner, par leur présence, une preuve de l'intérêt qu'elles portent à l'instruction élémentaire.

M. le président en ouvrant la séance remercia chaleureusement toutes les personnes présentes pour l'empressement avec lequel elles avaient accepté l'invitation qui leur avait été faite ; il offrit aussi ses plus sincères remerciements à M. l'abbé Verreau et au Comité d'organisation pour toute la peine qu'ils s'étaient donnée afin de rendre cette séance aussi attrayante que possible.

Après la lecture de la lettre de M. le Surintendant de l'Instruction publique s'excusant de ne pouvoir assister à la conférence, vint l'exécution du programme suivant qui avait été préparé pour la circonstance.

1<sup>o</sup> Avril, chœur - - - L. de Rillé.

Le Chœur de l'école normale.

*La Vie*, déclamation - - M. E. M. Templé.

La réputation de ce monsieur n'est plus à faire ; comme toujours, ils'ac quitta de sa tâche avec un rare talent.

3<sup>o</sup> Vive la France, romance—M. S. Aubin.

Ceux qui ont eu le plaisir d'entendre M. Aubin ont pu admirer l'ampleur et la richesse de sa voix de ténor.

4<sup>o</sup> Jacques Cartier—Poésie composée et lue par M. P. J. Leitch, professeur à l'Académie commerciale catholique.

M. Leitch a prouvé qu'il était un poète remarquable. Après avoir payé un tribut d'éloges à l'illustre découvreur du Canada, il parla en termes flatteurs de la race canadienne-française qu'il affectionne beaucoup.

5<sup>o</sup> *Le Vieillard et les trois jeunes Hommes*, fable—récitée par M. J. O. Cassegrain, doyen des professeurs de l'école normale.

En entendant leur distingué professeur réciter une des plus belles fables de La Fontaine et la commenter si bien, les anciens élèves sentaient se réveiller en eux les souvenirs d'autrefois ; il leur semblait être en présence du maître qui savait toujours intéresser et faire trouver bien courtes les heures consacrées à l'instruction.

6<sup>o</sup> Jérusalem, Chœur - - Rossini, Le Chœur de l'école normale, sous l'habile direction de M. Oct. Pelletier, professeur de piano.

La séance se termina par une petite comédie intitulée : " Le célèbre Vergeot." Les acteurs étaient MM. M. E. Templé, S. Aubin, R. E. Ducharme, J. H. Bergeron et W. Meloche. Ces Messieurs se sont très bien acquittés de leurs rôles respectifs.

SÉANCE DU 25.

Présidence de M. A. D. Lacroix.

Présents : M. l'abbé Santoire, assistant-principal, M. N. Caron, ecclésiastique ; M. l'ex-inspecteur Valade ; M. M. les inspecteurs McGown, Nantel et Dupuis ; M. M. U. E. Archambault, J. O. Cassegrain, F. X. P. Demers, H. O. Doré, L. A. Primeau, L. P. O. Donoughue, J. T. Anderson, P. J. Leitch, S. Aubin, J. T. Dorais, J. R. E. Ducharme, T. M. Reynolds, A. LeBlond de Brumath, N. Brisebois, F. X. Boileau, Geo. Famelart, E. LeRoy, N. Nolin, M. Lanctôt, T. L. Allaire, H. B. Granger, Aug. Allaire, J. H. Bergeron, Ric. de la Cueva, L. J. R. Bellefeuille, P. U. Barthélemy, B. Meloche, J. S. Teasdale, J. N. Perrault, W. Meloche, J. M. Tremblay, N. Latrémouille, H. Rondeau, N. Bélisle, A. P. Gélinas, J. C. Curotte, G. E. Pagé, O. E. Dallaire, Jos. Brabant, J. Hogan, H. Couture, I. Nadon, O. Aubry, W. Lalonde, J. M. C. Cullen, Jos. Déziel, P. Maloue, J. A. Primeau, Ed. Colfer, P. E. Smith, Jean Maris, J. A. Dubé, W. Smith, C. LeBlanc et les élèves-maîtres de l'école normale.



Lecture et adoption du compte rendu de la dernière séance.

M. l'inspecteur Dupuis dit que tout le monde a dû remarquer que M. J. N. Miller n'est plus considéré comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, partant ne peut plus bénéficier du fonds de pension des instituteurs. Comme ce Monsieur est loin d'avoir déserté l'enseignement, je crois, dit M. l'inspecteur, qu'il serait convenable que l'Association s'adressât aux autorités pour que M. Miller fût réintégré dans ses droits primitifs.

M. l'inspecteur Nantel partage cette opinion. Il parle des fonctions importantes que remplit maintenant M. Miller et des services qu'il est encore en état de rendre au corps enseignant. S'il est impossible, ajoute M. Nantel, de considérer M. Miller comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, qu'on lui remette les sommes considérables qu'il a versées à la caisse des instituteurs.

M. Le président dit que le qualificatif de fonctionnaire de l'enseignement primaire est déterminé par la loi; par conséquent le seul moyen qu'il y ait, dans ce cas-ci, de faire disparaître toute difficulté, serait d'amender la loi de manière que M. Miller eût un titre qui pût lui permettre d'être considéré comme fonctionnaire de l'enseignement primaire.

Sur proposition de M. U. H. Tétrault, il est unanimement résolu :

“ Que cette association prie le gouvernement de vouloir bien donner à M. J. N. Miller un titre qui puisse lui permettre de continuer à être considéré comme fonctionnaire de l'enseignement primaire.”

M. J. T. Dorais, appuyé par M. E. Le-Roy, propose et il est unanimement résolu : “ Que le président et le secrétaire de cette association soient priés de rédiger une requête devant être adressée au Lieutenant-Gouverneur en conseil et demandant qu'une allocation soit accordée

au *Journal de l'Instruction publique*, vu que les autres journaux pédagogiques jouissent déjà de ce privilège.”

La teneur de cette requête se lit comme suit :

A l'Honorable A. R. ANGERS,

Lieutenant-Gouverneur

Québec.

Honorable Monsieur,

La requête des soussignés, président et secrétaire de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, expose respectueusement :

Que le Gouvernement a toujours traité avec justice et impartialité les deux districts de Montréal et de Québec,

1° En les dotant tous deux d'une école normale ;

2° En formant en association distincte les instituteurs de ces deux districts ;

3° En accordant à chaque association un représentant dans la commission administrative du *Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire*.

Vos requérants regrettent que ce juste équilibre ait été rompu dans le cas des deux journaux d'éducation, car celui de Montréal est privé d'octroi depuis trois ans et ne se maintient qu'au moyen des plus grands sacrifices.

La disparition de ce journal priverait les instituteurs d'un auxiliaire précieux, dans lequel ils puisent les connaissances pédagogiques et les notions indispensables pour l'accomplissement intégral de leurs importants devoirs.

C'est aussi dans ce journal que les commissaires d'écoles, les inspecteurs et tous ceux qui s'intéressent à l'instruction publique, peuvent trouver les renseignements scolaires les plus importants : nominations officielles, délibérations du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, comptes rendus des conférences d'instituteurs, résultat des

examens subis devant le bureau d'examineurs de Montréal, etc...

C'est pourquoi :

Vos requérants supplient très humblement votre Honorable Conseil de vouloir bien continuer à montrer la même impartialité en accordant au *Journal de l'Instruction publique*, l'organe des instituteurs de Montréal, un octroi qui lui permette de subsister et de coopérer, comme par le passé, à la diffusion des lumières dans cet important district.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Montréal, 25 janvier 1889.

A. D. LACROIX, président,

C. LEBLANC, secrétaire.

Proposé par M. J. O. Cassegrain, appuyé par M. J. S. Teasdale :

“ Que l'Association a appris avec chagrin la mort de deux vétérans de l'enseignement : Mr. M. Dallaire et Labonté, lesquels se sont distingués par leur talent, leur capacité et le grand nombre d'hommes marquants qu'ils ont formés.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille des regrettés défunts.”

Adopté.

Proposé par M. L. A. Primeau, appuyé par M. H. O. Doré :

“ Que des remerciements soient votés à MM. les organisateurs de la soirée du 24 janvier, et en particulier à M. le Principal de l'école normale, qui a tant fait pour procurer à l'Association l'occasion de passer d'aussi agréables moments.”

Unanimement adopté.

M. l'ex-inspecteur Valade fait lecture d'un travail intitulé “ Association.”

Dans ce travail, M. l'ex-inspecteur décrit les immenses avantages, qui, de tout temps, ont découlé des diverses sociétés instituées en vue d'opérer quelque bien.

A l'appui de sa thèse, il cite un grand

nombre d'exemples. Voici les plus saillants :

Au commencement, dit le conférencier, Dieu associa l'homme et la femme pour perpétuer l'œuvre de la création. Plus tard, lorsqu'il s'agit de régénérer le monde, le divin Crucifié alla douze apôtres qui changèrent en peu de temps la face de l'univers.

Et puis dans la suite des siècles, que d'œuvres de dévouement, de charité, de sublime abnégation enfantées par l'esprit de société : telles Frédéric Ozanam, digne émule de Vincent de Paul, fondant ces sociétés qui portent le nom de ce grand saint et qui sont maintenant répandues dans l'univers entier ; Madame d'Aiguillon, Melle Mance, la sœur Marguerite Bourgeois et la vénérable sœur Marie de l'Incarnation, s'immortalisant par la fondation, en Canada, de ces établissements dont toute l'Amérique devait bénéficier plus tard.

Dans le domaine des sciences et des arts, que de merveilles opérées et qui sont dues à l'esprit d'association ! Pour n'en donner qu'un exemple, qui nous touche de plus près, je dirai : n'est-ce pas à la création de cette belle association que nous devons de nous réunir deux fois l'année dans cette enceinte pour discuter ensemble, sous des points de vue multiples, l'art et la science de la pédagogie ? Qui oserait nier l'influence salutaire que ces réunions exercent sur les vieux comme sur les jeunes instituteurs ? Pour ma part, je vous avouerai, Messieurs, que c'est avec un plaisir toujours nouveau que j'assiste aux séances de l'Association. Au milieu de cette jeunesse si gaie, si vive, je me sens rajeunir.

En terminant, le conférencier demande qu'il lui soit permis de souhaiter que tous les membres qui composent l'Association des instituteurs catholiques de Montréal rivalisent de zèle, afin que les progrès qu'a faits leur belle société aillent toujours en augmentant.

M. A. LeBlond, l'auteur de "Melle Mance" lit une poésie, de sa composition, remplie des sentiments les plus exquis, les plus délicats.

M. P. J. Leitch donne une conférence sur la nécessité de bien prononcer la langue anglaise.

Proposé par M. J. T. Anderson, appuyé par T. M. Reynolds :

"Que M. P. J. Leitch reçoive les remerciements des instituteurs à cause de l'excellente conférence qu'il vient de leur donner, et que, de plus, il soit prié de transmettre son manuscrit au secrétaire de cette Association, afin que ce dernier puisse en demander l'insertion dans le *Journal de l'Instruction publique*." Adopté.

Lecture d'une étude sur l'Histoire par M. R. de la Cueva.

Comme cette étude sera probablement publiée *in extenso* dans le *Journal de l'Instruction publique* nous croyons qu'il est inutile de donner ici une analyse de cet important travail.

M. le président offre ensuite à la discussion le sujet suivant :

"L'enseignement de l'hygiène dans les écoles est-il d'une importance majeure et d'une grande utilité?"

M. l'inspecteur Nantel dit que le sujet est excessivement important. Plusieurs fois, dans ses visites, il a remarqué l'absence de tout système de ventilation. Les maladies contagieuses au lieu de diminuer vont toujours en augmentant; il attribue cela au manque de ventilation dans les écoles.

M. l'inspecteur McGown dit qu'il a constaté que dans un bon nombre d'écoles de la campagne, les élèves ne sortaient pas de la journée. Un pareil état de choses est de nature à compromettre gravement la santé du maître et des élèves. Il faudrait tâcher de faire comprendre aux autorités qu'il est d'une absolue nécessité que les classes soient

ventilées dans l'avant-midi et dans l'après-midi.

Quant à la question de savoir s'il est utile et important d'enseigner l'hygiène dans les écoles, je crois, dit M. l'inspecteur, que tout le monde n'aura qu'une voix pour déclarer qu'il est d'une importance majeure que cette branche d'ins-truction soit enseignée dans toutes les écoles de la ville et même de la campagne. A la ville surtout, les élèves devraient connaître à fond l'hygiène. —

M. I. Nadon insiste pour que l'avis déclarant qu'il est urgent de ventiler les classes deux fois le jour, une fois dans l'avant-midi et une fois dans l'après-midi, vienne des inspecteurs et non des instituteurs.

M. l'inspecteur Nantel : Je me permet-trai de dire que cet avis est déjà loi. L'inspecteur, par conséquent, est tenu d'en avertir les commissaires d'écoles, qui sont chargés, eux, de faire exécuter la loi. Du reste, des règlements scolaires seront distribués sous peu dans toutes les écoles.

M. U. E. Archambault dit qu'il y a bien longtemps que la nécessité de l'en-seignement de l'hygiène dans les écoles se fait sentir. L'introduction de cette nouvelle matière dans le programme d'études de nos élèves, constituera une variété aussi agréable qu'utile.

L'essentiel sera d'enseigner cette branche de la manière la plus pratique possible.

Deux ouvrages concernant cette science viennent d'être publiés par deux de nos médecins les plus distingués. Je conseille à tous les instituteurs de se procurer ces deux ouvrages, qui sont certainement à la portée de toutes les bourses.

M. O. Dallaire est d'opinion qu'on peut même enseigner l'hygiène sans avoir l'air d'en parler. Suivant lui, on aurait tort de penser que les parents des élèves, sur-tout ceux de la campagne, sont opposés à l'introduction de cette nouvelle ma-

tière dans le programme des études. Ce serait, à son avis, mal juger la province de Québec.

Dans la paroisse où il enseigne, il est sûr de n'éprouver aucune difficulté sous ce rapport.

M. T. M. Reynolds veut que des leçons pratiques sur l'hygiène soient données aux élèves : le tout par des exemples. Il ajoute qu'à la campagne il est nécessaire que les autorités aient une copie de la loi.

M. Geo. Famelart considère que l'enseignement théorique de l'hygiène dans les écoles est tout à fait impraticable. La plupart des ouvrages qui traitent de cet important sujet, dit ce Monsieur, renferment une foule de mots techniques qui ne peuvent être compris de jeunes élèves.

Dans son opinion, l'enseignement de cette matière si utile, pour être pratique, devrait se formuler en quelques règles ou préceptes.

En voici quelques exemples :

Se méfier des courants d'air ; tenir ses pieds chauds et sa tête fraîche ; ne tolérer aucun rhume ; manger pour vivre et non vivre pour manger ; le corps humain est une machine qu'il faut nettoyer souvent, à l'extérieur comme à l'intérieur ; pour vivre dix fois dix, il faut se coucher à 10 heures et se lever à 6 ; ne jamais faire usage de tabac sous aucune forme.

Au moral—Etre en paix avec sa conscience ; question de l'éternité réglée ; aimer son prochain comme soi-même ; refuser d'être malheureux. Cette manière d'enseigner l'hygiène, dit de plus M. Famelart en finissant, a le double avantage d'intéresser les élèves et de développer leur intelligence.

M. F. X. Boileau : Il n'avait pas l'intention de prendre la parole sur le sujet, étant convaincu d'avance que l'enseignement de l'hygiène dans les écoles n'avait

point sa raison d'être ; le programme étant déjà trop surchargé. Après avoir entendu les remarques que vient de faire son savant confrère, son opinion est complètement modifiée. Comme lui, il reconnaît qu'en enseignant l'hygiène de la manière citée plus haut, les élèves ne pourraient que bénéficier d'un pareil enseignement.

M. J. T. Dorais dit que dans l'enseignement de l'hygiène il y a trois points principaux à considérer : la nourriture, l'air et la propreté. En ne faisant usage que d'aliments sains et substantiels, en respirant toujours un air pur et en observant les règles de la propreté, M. Dorais est convaincu que la vie atteindra son extrême limite.

M. le président résume les débats. Il dit que tout le monde reconnaît l'importance qu'il y a de faire observer les lois de l'hygiène en tous temps et en tous lieux.

De nos jours, ajoute-t-il, les forces humaines tendent à diminuer considérablement : il est donc nécessaire de ne pas négliger cette partie de l'éducation qui traite des soins à donner au corps, pour l'entretenir dans un parfait état de santé, et pour en accroître et fortifier les membres et les organes.

L'éducation physique est d'une grande importance ; mais, toutefois, il ne faut pas oublier ce principe de saine pédagogie :

“ Que l'éducation du corps doit être subordonnée à celle de l'âme.”

Sur proposition de M. F. X. P. Demers, appuyé par M. C. LeBlanc, la séance est ajournée au dernier jeudi de mai prochain à 7½ heures précises du soir.

C. LeBLANC,  
Secrétaire.

## PENSÉES SUR L'ÉDUCATION.

Il nous faut en riant instruire la jeunesse,  
Reprendre ses défauts avec grande douceur,  
Et du nom de vertu ne point lui faire peur.  
(MOLIÈRE.)

L'expérience m'a convaincu de tous les avantages de la douceur pour développer les facultés intellectuelles et morales, pour inspirer aux jeunes gens le sentiment de l'honnête et du beau. Si l'on a souvent, dans les écoles, fait usage d'un moyen contraire, la raison en est simple : des pédants ne pouvant être aimés, n'ont d'autre moyen que de se faire craindre. Pourquoi s'étonnerait-on de ce qu'ils l'emploient ? Je ne vois de coupables que ceux qui leur livrent la jeunesse.

(J. DROZ.)

Les premières qualités nécessaires aux personnes qui approchent les enfants sont la douceur et la patience.

(DE JUSSIEU.)

Souvent on ne ménage pas assez les enfants. On les contrarie sans raison suffisante ; par là on provoque la manifestation de leur humeur ; on la créerait si elle n'existait pas.

L'enfant doit obéir, sans doute, et se soumettre à toutes les contradictions dont la vie est semée, mais il n'est pas nécessaire de la rendre plus amère que Dieu ne l'a faite. D'ailleurs, en usant de ménagements avec lui, vous lui apprenez à ménager les autres.

(GAUTHEY.)

## Les minéraux.

## Sixième leçon.

## LE CHARBON DE TERRE.

(Voir le n° précédent, page 240.)

Examinons maintenant, mes enfants, ces quelques pierres (schistes et grès) que j'ai recueillies parmi celles qu'on rencontre dans la houille. — Monsieur, elles portent de belles empreintes de

plantes. — Ne sauriez-vous reconnaître une de ces plantes ? — Oui, la fougère — Quelle cause a produit ces empreintes ? — Elles ont été produites par divers végétaux, de même que les empreintes que nous avons vues dans les calcaires et les grès ont été produites par des mollusques. — Et comme ces empreintes ne font jamais défaut dans les houillères, il ne vous sera pas difficile d'admettre que la houille elle-même représente les derniers débris de ces végétaux anciens. Remarquez, du reste, que la houille se comporte comme le bois sous l'action de la chaleur. Elle est combustible comme lui ; et le bois, comme la houille, fournit à la distillation du gaz d'éclairage, du goudron (goudron de bois) et un résidu analogue au coke, la *braise*. — D'épaisses forêts formées de fougères gigantesques et d'autres végétaux aujourd'hui disparus ont été autrefois enfouies dans le sol et de leurs débris accumulés se sont formées les couches de houille.

La houille est un composé de carbone, hydrogène, oxygène, azote, etc., tandis que le *diamant* (1) est du carbone pur.

Le diamant se présente en petits cristaux incolores — quelquefois jaunes, roses ou noirs — ordinairement recouverts d'une croûte terne. La vivacité de son éclat, sa dureté considérable, son inaltérabilité et surtout sa rareté en ont fait une pierre précieuse d'une valeur exceptionnelle. C'est ainsi que le plus gros diamant connu (celui du radjah de Mattan), qui pèse 61½ grammes peut être estimé à une valeur de 32,000,000 de francs. — La taille du diamant, par sa propre poussière, a été découverte au xv<sup>e</sup> siècle par un Brugeois, Louis de Berchem. Les petits diamants bruts sont employés par les vitriers pour couper le verre.

Le *graphite* (2), improprement appelé plombagine ou mine de plomb est,

(1) Brésil, Bornéo, Australie, Indoustan, etc.

(2) Bavière, Bohème, Monts-Ourals, Canada.

comme le diamant, du carbone presque pur. Il est *opaque*, noirâtre, brillant, gras au toucher, *très tendre*. Il sert à faire les crayons, à écurer les poêles, à graisser les machines, etc. Il est très abondant dans certains terrains anciens, aussi est-il d'un prix peu élevé.

Le *lignite* (2) est une sorte de charbon dont la composition et la structure se rapprochent déjà de celles du bois; le jais (3) en est une variété.

La tourbe, par sa composition, diffère peu des substances végétales, elle est de formation récente. Il s'en produit encore actuellement dans les régions tempérées, par la décomposition, sous l'eau, des plantes des tourbières.

(2) Bavière, Bohême, Monts-Ourals, Canada.

(3) Ce qu'on trouve ordinairement dans le commerce sous le nom de jais n'est autre chose que du verre coloré en noir; le jais véritable est tendre, il se raie au canif.

T. J.

### Exercices préparatoires à la rédaction d'une lettre.

Le premier point, c'est l'*indication du sujet*, soit qu'on le donne directement aux élèves, soit qu'on le trouve après un court entretien. En règle générale, il est bon de l'écrire au tableau, afin de fixer les idées et de faciliter le travail tout en soutenant aisément l'attention.

On fait bien remarquer le *but* de la lettre; au besoin, on souligne les mots importants, afin d'habituer les élèves à saisir dans l'énoncé d'un sujet de style, la partie qui doit attirer l'attention, celle qui doit comporter le plus de détails.

Le but bien déterminé et quelques paroles ayant mis en activité l'imagination, on passe à la recherche des idées. Si les élèves sont peu avancés, il est préférable de faire cette recherche à l'aide d'un entretien dans lequel, sans donner les idées, on amène l'enfant à les

trouver : au degré supérieur, nous croyons qu'il convient de le laisser libre et de le placer déjà dans la situation où il sera quelques mois plus tard quand le fond est compris, — et cela doit être, — les idées ne feront pas défaut. L'invention est un point capital; elle doit être personnelle et, aussi longtemps que l'instituteur donne les idées, il se prépare mais ne prépare pas les enfants à la rédaction de la lettre. Cependant quand ceux-ci ont épuisé leurs idées sans que le sujet le soit, l'instituteur doit intervenir pour faire trouver les circonstances qui échappent aux imaginations encore insuffisamment exercées, au besoin même pour les donner.

Les idées émises sont résumées au tableau; on peut éliminer, dès qu'elles sont émises, celles qui ne conviennent pas, en les soumettant au jugement de la classe, ou on peut réserver ce point pour le moment où l'invention est terminée. Le plan est ensuite déterminé; il doit être raisonné et fait par les élèves en se basant sur le but de la lettre. C'est du but, de l'effet attendu, de la nature de la lettre, etc., que dépendent l'ordre, les circonstances (lettre descriptive ou narrative), les raisons invoquées (lettre de demande, de remerciement, etc.)

Ce qui a rapport à l'élocution ne peut être abordé que sommairement à la leçon où l'on prépare le devoir, à moins que ce ne soit au degré moyen, ou pour un sujet renfermant peu d'idées: cette partie de la leçon de style trouve surtout sa place lors de la correction; toutefois il est des indications à donner lors du travail. Du but ou de la nature de la lettre dépend la forme générale; elle est respectueuse ou familière, froide ou amicale, de nature à attendre ou à indigner, etc. Cette indication, trouvée ou donnée, sera suivie du développement oral d'une partie du plan; ce sera ou l'introduction, ou une idée principale

qui servira à montrer comment on peut, dans certains cas, tirer parti d'une idée principale par les circonstances secondaires qu'elle renferme ou la finale. Plusieurs formes seront données, corrigées en conservant autant que possible celle de l'élève, et ce travail sera conduit de manière à être le résultat de la coopération de tous les enfants. Quelques autres conseils sur la longueur du devoir, les divisions à observer, la disposition, etc. pourront encore être ajoutés qui contribueront à mettre les élèves à même d'exécuter un travail convenable. Tels sont les points principaux à observer, mais c'est dans les leçons de style surtout que l'on peut dire que c'est le maître qui fait la méthode et la valeur de l'enseignement.

(*La Gymnastique scolaire.*)

## EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION.

### I

#### LE COIN DU FEU.

Bals et plaisirs de toute sorte,  
Rien ne vaut le coin du feu.  
Oui, j'en fais ici l'aveu :  
Jamais hors du seuil de ma porte  
Dans les longs froids d'hiver je ne conduis mes pas ;  
Près d'un bon feu, bravant tous les frimas,  
Je me prends à sourire en pensant à ces fêtes  
Qui font tourner toutes les têtes.  
Sans gêne et sans contrainte,  
Libre dans mon maintien,  
Dans mon vaste fauteuil que je me trouve bien !  
Le vent du Nord, dont je brave l'atteinte,  
S'arrête en mugissant au bord de ma retraite,  
Furieux de sa défaite.  
Dans ma tranquillité que rien ne m'interrompe,  
Fi du monde et de sa pompe !  
Un bon livre, un bon feu, voilà tous mes désirs.  
Cela ne vaut-il pas les plus bruyants plaisirs ?

C. J.

### II

#### LA LEÇON DE LECTURE.

“ Venez ici, Carlin, et donnez-moi la patte.  
“ Fort bien ! Écoutez-moi : j'ai formé le projet  
“ De vous montrer à lire, et voici l'alphabet.  
“ Voulez-vous que chacun vous recherche et  
[vous flatte ?  
“ Voulez-vous obtenir de moi quelques bonbons,  
“ Et ce joli collier de velours écarlate ?

“ Soyez sage, et prêtez l'oreille à mes leçons.  
“ Ne remuez pas tant la queue, et commençons.  
“ Cette lettre qui s'offre à vos yeux la première,  
“ C'est un A ; votre patte est justement dessus.  
“ Remarquez bien comment est fait ce caractère ;  
“ Nous y reviendrons, au surplus.”

Le jeune Aline ainsi parlait à son caniche, Animal, comme on sait, des plus intelligents. Elle avait quelque part vu l'étonnante affiche Qui du chien Munito proclamait les talents. Carlin était doué d'une heureuse mémoire, Et, sans présomption, Aline pouvait croire Que son caniche, avec le temps, Ainsi que Munito, s'il mordait au grimoire, Pourrait briller parmi les chiens savants. Aussi, pour l'enflammer de l'ardeur d'un beau

[zèle,  
Offrait-elle à ses yeux Munito pour modèle :

“ C'était un maître chien ! tout Paris chaque [soir,

“ Courait pour acheter le plaisir de le voir.

“ Ce qu'il a fait, Carlin, il vous faut l'entrepre[n]dre.

“ Il s'agit bien vraiment de me lécher les mains,

“ Et de me faire ainsi vos petits yeux mutins !

“ Un A, vous dis-je, un A ! voulez-vous bien [m'entendre ?

“ Encore votre queue ! Hé quoi ! petit vaurien,

“ Lorsque l'on prend le soin de vous instruire,

“ Lorsque l'on veut de vous faire un honnête [chien,

“ Au nez des gens vous vous mettez à rire !

“ C'est fort mal ! reprenons cependant la leçon.

“ Attention surtout !” Mon Carlin sans façon,

Va pour lécher encor les mains de sa maîtresse,

Espérant un baiser pour cette gentillesse.

Aline, cette fois, n'entendit pas raison.

“ Un A, Monsieur, dit-elle avec une voix sèche,

“ Un A, voyons, et que l'on se dépêche !”

Carlin, qui sent que l'on change de ton,

N'ose plus s'y frotter, et faisant la grimace,

Rime à peu près en A, puis veut quitter la place.

“ Un instant, dit Aline, arrivons au B.

“ La patte, n'est-ce pas, pour courir vous déman- [ge ?”

Carlin écoute à peine ; il paraît absorbé :

C'est qu'un os, par hasard, à terre était tombé.

Carlin le voit ; des yeux il le couve, il le mange ;

Cet os-là le distrait d'une façon étrange :

Après tout, quel besoin a-t-il d'être savant ?

Lire sans doute est fort bon ; mais l'os est si [friand !

Mais la chair qui l'entoure est si blanche, si [tendre !

Enfin n'y tenant plus, il saute, et du livret

Déchire en s'échappant tout le premier feuillet,

Laisant parler Aline à qui voudra l'entendre.

Voilà bien les enfants !... Un jouet, des bonbons,

Pour eux ont plus de prix que d'utiles leçons.

V. ADAM.

DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.

DU PARTICIPE PASSÉ.

I

(*Faute à relever.*—Livraison précédente, page 243, 1<sup>re</sup> colonne, ligne 16<sup>e</sup>: écrire *grands* au lieu de *grand.*)

Quelles guerres, quelles funestes fureurs l'orgueil n'a-t-il point *allumé* sur la terre! De quels torrents de sang ne l'a-t-il pas *inondé* (*allumées, inondée*)?—La géologie est une science nouvelle qui s'est beaucoup *répandue* (*répandue*).—Saint Louis dit en mourant: "Le Seigneur refuse à mes infidélités la consolation que j'avais *souhaité* de délivrer son héritage (*souhaitée*).—Il y a de l'ingratitude à ne témoigner de la reconnaissance des bienfaits qu'on a *reçu* que pour en recevoir de nouveaux (*reçus*).—La science et la pratique se sont *éclairé* réciproquement (*éclairées*).—La nature est un livre où sont *écrit* les merveilles de la création (*écrites*).—Les questeurs romains étaient *chargé* des finances (*chargés*).—Les ennemis se sont *enfui* aussitôt que nos troupes se sont *montré* (*enfuis, montrées*).—Il semble aussi fier des coups qu'il a *reçu* que si c'était lui qui les eût *donné* (*reçus donnés*).—Dans ce rare jeune homme, toutes les qualités de l'esprit et de l'âme semblaient s'être *accordé* pour le rendre *accompli* (*accordées, accompli*).—La Pologne fut longtemps *agité* par des troubles civils (*agitée*).—Le télescope et le microscope ont *étendu* le domaine de nos connaissances (*étendu*).—

Sa haine, sur vous, autrefois *attaché*,  
Ou s'est *évanoui*, ou s'est bien *relâché*.

(*Attachée, évanouie, relâchée.*)—Voici quelques articles qu'il a *dicté* lui-même à notre entremetteur, pour vous être *montré* avant que de rien faire (*dictés, montrés*).—Ils se sont *diffamé*, et se sont *nui* autant qu'ils ont *pu* (*diffamés, nui, pu*).—La terre où fut *bâti* Babylone a été *fouillé*, et

les ruines *exhumé* ont *confirmé* la réalité de dimensions qu'on avait *jugé* *exagéré* (*bâtie, fouillée, exhumées, confirmé, jugées, exagérées*).—Pour ne pas croire les apôtres, il faut dire qu'ils ont été *trompé* (*trompés*).—Les cendres de Germanicus furent *rapporté* en Italie (*rapportées*).—Votre sœur est plus petite que vous; je l'avais *cru* aussi grande (*cru*).

II

Ne les avez-vous pas *vu* mourir, ces puissants de la terre, égaux à Dieu, disait-on, pendant leur vie (*vus*)?—Les Romains voyaient avec peine que les fils d'Ismail eussent *conservé* l'indépendance de leurs aïeux (*conservé*).—Les plus puissants empires ont été *frappé* par la faux du temps (*frappés*).—On admire la science quand elle est *unie* à la sagesse (*unie*).—On m'avait *donné* cette fâcheuse nouvelle longtemps avant qu'on vous l'eût *rapporté* (*donné, rapportée*).—Cette offre, tout attrayante qu'elle est, ne nous convient en aucune façon, parce que nous ne voulons pas nous éloigner des lieux qui nous ont *vu* naître (*vus*).—Les mille dangers que nous avons *couru* n'ont pas *diminué* notre ardeur (*courus, diminué*).—Molière et Regnard, dans ceux de leurs ouvrages où ils se sont le plus *distingué*, ont *surpassé* Plaute et Térence (*distingués, surpassé*).—Pendant les premiers temps de la république romaine, les plébéiens étaient *exclu* de toutes les charges importantes (*exclus*).—Quand vous aurez *pleuré* vos fautes, vous les trouverez plus légères (*pleuré*).—A Rome, les censeurs corrigeaient les abus qui n'avaient pas été *prévu* par la loi (*prévus*).—Périclès est un des hommes qui ont le plus *contribué* à la gloire d'Athènes, et en même temps un de ceux qui ont *préparé* sa ruine (*contribué, préparé*).—Plus de soixante vaisseaux américains sont depuis quinze jours *entré* dans notre port ou en sont *sorti* (*en-*



*très, sortis*).—Les Mages ont adoré Jésus enfant (*adoré*).—L'espérance de l'hypocrite sera *confondu* (*confondue*).—Les robès des avocats sont *doublé* de l'entêtement des plaideurs (*doublées*).—Quels exemples d'austérité ces hommes n'ont-ils pas *laissé* aux siècles suivants (*laissés*)!—Les passions et la vanité des hommes les ont *aveuglé* dans tous les temps (*aveuglés*).—

Et je vous ai *laissé* tout du long quereller,  
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller.

(*Laissés*).—L'Angleterre et l'Ecosse se sont *réuni* et ne se sont plus *séparé* (*réunies, séparées*).—Les méchants se repentent d'avoir mal *vécu* lorsque la vie leur échappe (*vécu*).

### III

Les larmes des malheureux sont des larmes de sang qui souvent se sont *élevé* du fond du cœur (*élevées*).—Que d'argent vous auriez, si toutes les lettres qu'on vous a *écrit* vous étaient *parvenu* franches de port (*écrites, parvenues*)!—Les habitants de la Terre de Feu se sont toujours *nourri* de coquillages; car si leurs côtes sont abondantes en veaux marins, ils n'ont pas *su* se faire d'instruments pour les prendre; et leurs armes, consistant en un arc et des flèches dont la pointe est un caillou, n'ont jamais *pu* leur servir à cet usage (*nourris, su, pu*).—Les hommes haïssent quelquefois ceux qui les ont *obligé*, et cessent de haïr ceux qui leur ont *fait* outrage (*obligés, fait*).—Nous nous sommes *plaint* que la mort nous eût *ravi* l'espérance que nous avions *conçu*, et que nous voyions presque *réalisé* (*plaints, ravi, conçu, réalisée*).—Que d'hommes, comme les plantes, végètent et ont *végété* sur cette terre (*végété*)!—Ces deux patriciens se sont *remplacé* et se sont *succédé* plusieurs fois dans le consulat (*remplacés, succédé*).—Les chefs-d'œuvre des arts que nous ont *légué* la Grèce et l'Italie, sont encore les plus parfaits et

et les plus admirables que nous connaissons (*légués*).—Dieu exige que nous employions au soulagement de nos semblables les richesses qu'il nous a *départi* (*départies*).—Les injures ne sont jamais bien *réparé* quand elles ne le sont qu'à *demi* (*réparées*).—La plaisanterie a toujours *tué* et tuera toujours le respect (*tué*).—Quantité d'essais ont été *tenté*, et force dépenses ont été *fait* sans résultat (*tentés, faites*).—La fable *intitulé* le Chêne et le Roseau est peut-être la plus belle qu'*ait* composé La Fontaine (*intitulée, composée*).—Les superstitions ont *duré* un certain nombre d'années, et sont *tombé* ensuite avec la puissance de leurs sectateurs (*duré, tombées*).—Votre nièce n'est *pas* aussi jeune que je l'avais *cru* (*cru*).—Si Jésus-Christ ne nous avait pas *racheté*, le péché nous aurait *détruit* (*rachetés, détruits*).—Les réformateurs se sont *prodigué* les injures, et se sont *excommunié* mutuellement (*prodigué, excommuniés*).

J.-O. C.

## DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

### I. LES MERVEILLES DE LA NATURE.

Un savant (1) a passé sa vie à compter et à décrire les quarante mille quarante et un muscles de la chenille du saule.

Selon Cuvier, un autre savant (2) a compté, dans le corps d'un hanneton, trois cent six pièces dures servant d'enveloppe, quatre cent quatre-vingt-quatorze muscles propres à les mouvoir, vingt-quatre paires de nerfs pour les animer tous, divisés en filets innombrables; quarante-huit paires de trachées non moins divisées, pour porter l'air et la vie dans cet inextricable tissu. C'est un spectacle ravissant par sa finesse et sa régularité.

(1) Lyonnet.

(2) Strauss-Durekheim.

larité. Jusqu'à l'assortiment des couleurs, tout y semble calculé pour plaire à l'œil de l'homme, qui, pour la première fois depuis que le monde existe, y a peut-être regardé. C'est un spectacle qui confond l'imagination et fait songer à la puissance du Créateur de ces merveilles.

(Extrait de l'*Educateur*.)

II. L'AURORE BORÉALE.

C'est un météore plus ou moins brillant, qui apparaît le plus souvent à la partie septentrionale du ciel.

Les aurores boréales se voient ordinairement toute l'année, mais plus souvent à l'époque des équinoxes, si toutefois l'on peut leur assigner une périodicité régulière.

Elles se distinguent du crépuscule en hiver par leur position, et en été par leur éclat, leur blancheur, leur rayonnement particulier, et elles s'annoncent d'abord par un brouillard qui occupe la partie nord. Ce brouillard paraît bordé d'une lueur blanchâtre qui, produisant des arcs lumineux, présente à peu près la forme d'un segment de cercle dont la partie convexe est le point le plus élevé. Ce segment semble bientôt formé d'arcs concentriques séparés par des bandes obscures ; l'éclat des arcs lumineux va sur le centre en augmentant, et vers le sommet en décroissant, de manière que dans le haut du segment, on voit les étoiles au travers des arcs lumineux et obscurs.

De ces derniers s'élancent à chaque minute des jets de lumière de différentes couleurs.

III. L'AURORE BORÉALE. (*Suite*.)

Quand le phénomène augmente, et qu'il doit occuper une grande étendue, ses progrès se manifestent par un mouvement général, par une sorte de trouble dans toute la masse que parcourent, comme par secousses, des éclairs fréquents.

Au moment de sa plus grande intensité, on voit se former au zénith une couronne de feu, vers laquelle vestigent une multitude de traits enflammés.

Alors, se présente un spectacle admirable que ni les feux d'artifices, ni les gigantesques éruptions des volcans ne sauraient égaler.

Les hautes régions de l'atmosphère sont parcourues en tout sens par une variété infinie de figures enflammées, qui revêtent les plus vives et les plus magnifiques couleurs.

Bientôt, le phénomène diminue par degrés, et finit par s'éteindre dans les ténèbres de la nuit, ou par se confondre avec le crépuscule du matin.

On ne sait point encore la cause précise des aurores boréales. Cependant, les physiciens de nos jours s'accordent à les ranger parmi les phénomènes électriques, sans pouvoir toutefois en donner une explication satisfaisante.

On n'est pas non plus d'accord sur la hauteur qu'elles peuvent atteindre ; mais il est probable qu'elles se passent dans les régions basses et moyennes de l'atmosphère.

(Paul de LANOUE.)

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES

Un sot par une *puce* eut l'épaule mordue.

(LA FONTAINE.)

Pour vous secourir, il faudrait que je le *pusse*, et je suis dénué de tout moyen.

Si je *puis* quelque chose pour votre service, je m'y emploierai avec joie.

(POITEVIN.)

Il tira de sa poitrine son mouchoir d'abord, *puis* un petit portefeuille qu'il ouvrit avec soin.

(A. de VIGNY.)

Dans certains temps, en quelque endroit que l'on fouille, on est sûr de faire un *puits* et de trouver de l'eau.

(BUFFON.)

La quantité des métaux *purs* est très petite, en comparaison de celle des métaux minéralisés. (IDEM.)

Il lève au ciel des mains *pures*.  
(ACADÉMIE.)

Dès que nous eûmes pris congé de ces pauvres gens, ils *purent*, sans autre retard, reprendre leur ouvrage.

Nous avons fait plusieurs expériences *pyriques*.

Les pas de hache qu'on exécute dans nos opéras sont des sortes de *pyrrhiques* modernes. (BESCHERELLE.)

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles :  
On a beau la prier,  
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,  
Et nous laisse crier.  
(MALHERBE.)

Une femme, *quelle qu'elle* puisse être, est une déesse pour les prisonniers.  
(Mme de STAEL)

A *quel* dessein êtes-vous assemblés ici, et *quelle* idée avez-vous de mon ministère ? (FLÉCHIER.)

*Quelque* vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre mérite.  
(VAUVENARGUES.)

Le courtisan s'agenouille devant une couronne, *quel que* soit celui qui la porte.  
(BOISTE.)

Cet homme, *quelle que* fût sa fortune ou son mérite, ne put réussir dans ses entreprises. (BONIFACE.)

Nous sommes toujours en *quête*, jamais en possession de la vérité.  
(H. de BALZAC.)

Cet épagueul *quête* bien.  
(ACADÉMIE.)

Le jardinier racle ses allées à l'aide d'un instrument appelé *racloir*.

Dans ce château, toute la grâce du seizième siècle a honteusement disparu sous la *racloire* et le badigeon.  
(V. HUGO.)

Effacez ce mot, cette phrase, tirez une *raie* dessus. (ACADÉMIE.)

Dans ce pays, les laboureurs font les *raies* fort creuses. (IDEM.)

La *raie* paraît sur les meilleures tables, et son foie est très estimé des gourmets.  
(H. CLOQUET.)

La lune vivifie les eaux par ses *rais* lumineux. (B. de SAINT-PIERRE.)

Il y a un *rais* rompu à cette roue.  
(ACADÉMIE.)

D'eux-mêmes ils viendront se jeter dans nos *rais*. (V. HUGO.)

Les ours s'établissent rarement à *rez de* terre. (BUFFON.)

Il faut remettre un *ré* à ce violon.

C'est au milieu des bois, c'est sur les branches des arbres que la *raie* (*grenouille*) passe presque toute la belle saison. (LACÉPÈDE.)

La vérité est une *reine* qui a dans le ciel son trône éternel, et le siège de son empire dans le sein de Dieu.

(BOSSUET.)

Son cheval rompit ses *renes*, et l'emporta. (ACADÉMIE.)

Le *renne* jette son bois tous les ans comme le cerf. (BUFFON.)

J.-O. C.

## ARITHMÉTIQUE.

### COURS SUPÉRIEUR.

On a deux sortes de vin. Le premier peut être cédé au prix de 127 fr.84 cent la pièce de 270 litres, payable dans 65 jours ; le second au prix de 168 fr.21 cent. la pièce de 270 litres, payable dans 83 jours.

Combien faut-il prendre de chacune de ces deux qualités de vin pour former 127 hectolitres d'un mélange pouvant être cédé au prix de 56 fr. 25 cent. l'hectolitre, payable dans 3 mois ?

*Solution.*

1o Cherchons d'abord le prix *actuel* des trois espèces de vin, en effectuant l'escompte commercial; mais le taux n'étant pas indiqué, supposons que ce soit 5 pour 100.

A 5 pour 100 l'intérêt pour un nombre donné de jours est égal au produit du capital multiplié par le nombre de jours et divisé par 7200.

L'escompte de 127 fr,84 pour 65 jours sera

$$\frac{127,84 \times 65}{7200} = \frac{83,096}{72} = 1 \text{ fr},154.$$

L'escompte de 168 fr,21 pour 83 jours sera

$$\frac{168,21 \times 83}{7200} = \frac{139,6143}{72} = 1 \text{ fr},939.$$

L'escompte de 56 fr,25 pour 3 mois sera

$$\frac{56,25 \times 90}{7200} = \frac{50,625}{72} = 0 \text{ fr},703.$$

Après l'escompte, on trouve que le prix *actuel* est pour 270 litres de la première qualité

$$127,84 - 1,15 = 126 \text{ fr},69;$$

pour 270 litres de la deuxième qualité,

$$168,21 - 1,94 = 166 \text{ fr},27;$$

pour 1 hectolitre du mélange demandé,

$$56,25 - 0,70 = 55 \text{ fr},55.$$

Il faut enfin chercher le prix de l'hectolitre des deux qualités de vins qui doivent entrer dans le mélange.

Pour la première qualité, le prix de l'hectolitre sera

$$\frac{126,69 \times 100}{270} = 46 \text{ fr},92.$$

Pour la deuxième qualité le prix de l'hectolitre sera

$$\frac{166,27 \times 100}{270} = 61 \text{ fr},58.$$

2o Il s'agit maintenant de résoudre le problème suivant.

On a des vins de deux qualités cou-

tant, la première 46 fr. 92 cent. l'hectolitre; la deuxième 61 fr. 58 cent.

Combien faut-il prendre d'hectolitres de chacune pour faire un mélange de 127 hectolitres du prix de 55 fr. 55 cent l'hectolitre ?

Entre le prix de la première qualité et celui du mélange la différence est pour l'hectolitre,

$$55,55 - 49,92 = 8 \text{ fr},63;$$

entre le prix de la deuxième et celui du mélange la différence est

$$61,58 - 55,55 = 6 \text{ fr},03.$$

Par litre ces différences sont :

Pour la première qualité.. 0fr,0863;

Pour la deuxième qualité. 0fr,0603.

Pour avoir un mélange du prix de 0fr,0555 le litre, on devra prendre 603 litres de la première qualité et 863 litres de la seconde.

En effet avec 603 litres de la première qualité on gagne

$$0 \text{ fr},0863 \times 603.$$

Avec 863 litres de la deuxième qualité on perd

$$0 \text{ fr},0603 \times 863.$$

Ces deux produits étant égaux, la perte est ainsi compensée par le gain.

Or 603 litres de la première qualité et 863 litres de la deuxième font un total de 1466 litres.

Pour un mélange de 1466 litres il faudrait

603 litres de la 1re qualité et 863 litres de la 2e qualité.

Pour un mélange de 1 litre il faudrait : de la première un nombre de litres égal à

$$\frac{603}{1466};$$

de la deuxième un nombre de litres égal à

$$\frac{863}{1466}.$$

Pour un mélange de 12700 litres, on prendra de la première qualité

$$\frac{603 \times 12700}{1466} = 5223,8;$$

de la deuxième qualité

$$\frac{863 \times 12700}{1466} = 7476,1.$$

*Réponse.*—On doit prendre de la première qualité 52 hectolitres 24 litres ; de la deuxième 74 hectolitres 76 litres.

G. B.-L.

## TRIBUNE LIBRE.

JACQUES CARTIER.

(Read at a concert given under the auspices of the French Catholic Teachers of the city of Montreal, Thursday, January 24th, 1889.)

There are meetings, where old memories rise  
glorious and sublime  
From the tomb of former ages to the light of  
present time,  
And the dear associations of a dead and buried  
past  
Will a myriad recollections with their gloom or  
glory cast  
A spell upon the present, to affect the human  
heart  
By a ray of joyful pleasure, or by sorrow's bitter  
dart.  
The meeting, which is honored by your presence  
here to-night,  
Brings prolific indications on the wings of me-  
mory bright,  
As sons of sires departed of the grand old pio-  
neers,  
Whose names grow ever brighter through the  
cycle of the years ;  
'Tis yours the right to picture, to show the wide  
degree  
Between dark Hochelaga and the light of Ville  
Marie.  
Though bigotry and ignorance go carping at  
your race,  
And deem it usurpation when you fill honor's  
place,  
Your signal magnanimity can smile at such de-  
mean,  
'Tis you who stand pre-eminent in light of his-  
tory seen.  
Now, Learning's beacon glistens in strong efful-  
gence here,  
Where the gloom of savage vengeance filled a  
forest vast and drear,  
The tomahawk, the spear and bow, the camp  
and council fire,  
The war-dance and the scalping-knife told each  
a tale of ire ;  
The dusky warriors taught their sons from Na-  
ture's solemn voice,  
No word divine had e'er proclaimed the Chris-  
tian's happy choice,  
A heathen darkness spread its pall o'er hut and  
palisade,

And Hochelaga little knew the wonders God had  
made.  
Behold! in splendor beaming, gleams an orien-  
tal star  
In shining still it brightens, to show its advent  
from afar ;  
Look! look old Donnacona right o'er St-Malo  
bay,  
Upon the shores of gifted France its lustré  
seems to sway,  
A form by its brilliancy in sailor garb is seen ;  
He mounts a stately vessel's side, it is *La Grand  
Hermine*.  
Her prow is to the setting sun, her sails are now  
unfurled,  
Out she glides o'er billowy foam to greet a dis-  
tant world.  
Far o'er the crested wave she steers for father-  
land and God,  
If e'er she strikes a foreign strand the cross  
shall bless its sod,  
And in the name of Christ and king, that sailor  
of renown  
Will deck salvation's emblem with his country's  
arms and crown ;  
Each seaman of that little fleet, as he draws  
forth his lance,  
Will cheer the great Jacques Cartier, true son of  
glorious France.  
But, let us not forestall the goal of that proud  
swelling sail,  
Whose gallant pennant gaily ways to occidental  
gale ;  
She still in beauty onward rides, nor heeds the  
storm-king's roar,  
Through for Belle Isle and Bay Chaleur she  
hails famed Gaspé's shore,  
Where first the little seed was cast by saintly  
Cartier's hand  
That soon took root and multiplied throughout  
this fair young land.  
The children of the forest loved the standard  
placed to view,  
And longed to hear the story of the white child's  
Manitou ;  
With Christian zeal Jacques Cartier sighed for  
this unlettered race,  
And fain would break the fetters off by force of  
saving grace :  
A chieftain's sons he captive took back to his  
own dear soil  
To rouse his brethren's order in the cause he  
now would toil  
The rivers, vineyards, heard his tale through-  
out dear sunny France  
Whose noble sons and daughters, now westward  
would advance  
To spread the light, and teach the word that  
sets from bondage free,  
And makes the savage wigwam ring with Chris-  
tian jubilee.  
When summer winds unlocked again old Win-  
ter's icy chain  
Jacques Cartier with his daring band recrossed  
the raging main,  
Nor stayed his course till he did reach where we  
are met to-night,  
And heard the Indian hunter sing on Hoche-  
laga's site ;

Departed spirit! see the change thy noble efforts bring:  
 Bustling cities, smiling plains where art and science ring  
 The clarion notes of Freedom's air beneath Canadian skies;  
 Jehovah's temples most sublime in solemn grandeur rise,  
 And Charity's institutions, too, this noble country span,  
 Kind Heaven smiles propitious at the shrine of good St-Anne;  
 The priest of God and holy nuns, those doves of Christ on earth,  
 All bless thy memory, Cartier, and the land that gave thee birth;  
 For, in thy footprints followed well the best blood of thy race.  
 Here saintly Marguerite Bourgeois found her last loved resting place;  
 Madame De La Peltrie, De Maisonneuve, the great, the good Champlain,  
 Have left a record on the page of bright immortal fame;  
 We speak not of the priesthood now, who gave their blood, their life,  
 To propagate the germ of peace in midst of savage strife;  
 A requiem to their sacred dust is sung by many streams  
 From Gaspé's bleak to Western hills where last the sunlight beams.  
 Oh! Frenchmen, who dare say to you: "You are intruders here,"  
 For justice by priority can read your title clear:  
 The old, old enmity was raised when you proposed just now  
 A statue of the Virgin Queen upon the mountain brow:  
 Tower of David, come one day! and glorify it yet;  
 Grant Ville Marie, thy glowing shrine a favored Bernadette.  
 From off the waters of this land, its cities, towns and plains  
 The tide of time shall never efface old France's Celtic names.  
 Here to-night, for Ireland's sake, allow me, friends, to say  
 We hold you clasped in memory dear since fever-stricken day,  
 And cold the Irish heart will be ere it can once forget  
 The sainted names of Baillargeon, of Casault and Bourget:  
 When the Irish orphan struggled with its mother's lifeless breast  
 The daughters of French Canada that infant form caressed;  
 Such charity is required where all perfections dwell,  
 But, Irish lips now fain would speak the love they feel so well:  
 Oh, Canada! French Canada! thy children are renowned  
 In every land, from every tongue their credit does redound,  
 Thy orators and statesmen, thy bards and scholars fine,

Thy artists famed and athletes do each resplendent shine;  
 And thy genius so transcendent to heavenly joy gives birth,  
 When Albani, thy nightgale, does carol to the earth;  
 The exalted soul of Cartier such changes sees to-day  
 Where he did seek a passage to the shores of far Cathay.  
 Yes, build him up a monument and let the sculptor's skill  
 Now manifest the order of a grateful people's will,  
 And while on earth he's honored oh! may his spirit rest,  
 Who oped for God to mankind this land by nature blest.

P. J. LEITCH.

LECTURE POUR TOUS.

TRAIT DE L'ENFANCE DE LEON XIII

C'était au printemps de 1817. Le ciel bleu et sans nuages de l'heureuse Italie brillait d'un nouvel éclat; le soleil dans toute sa gloire se jouait sur les vagues roulantes de la Méditerranée, il enveloppait d'un voile d'or les arêtes dentelées des roches de l'Apennin, et ses rayons de feu pénétraient jusque dans les humides ravins de la montagne solitaire.

Une voiture élégante et légère, attelée de deux coursiers rapides, parcourait la route qui conduit d'Anagni à Carpinetto. Dans cette voiture était assis, à côté de son gouverneur, un enfant de sept ans, Vincent Joachim Pecci, dont les regards ardents embrassaient le magnifique paysage. Cet enfant paraissait frère et presque trop grand. Les boucles gracieuses de ses cheveux bruns se jouaient autour d'un visage intéressant, aux lignes accentuées. A la pâleur de son teint, on pouvait deviner qu'il relevait de maladie, et qu'il avait dû garder longtemps la chambre. "Que tout cela est beau!" dit-il en joignant les mains avec une sorte de recueillement, et sa poitrine affaiblie as-

pirait à longs traits l'air embaumé et fortifiant du matin, "comme le bon Dieu a tout fait splendide et charmant : montagnes et vallées, forêts et rivières, et le beau firmament au-dessus de nos têtes !"

C'était, en effet, un délicieux petit coin de terre que traversait la voiture, et le panorama qui se déroulait aux regards ravis de Joachim, était bien propre à émouvoir son âme délicate et à s'y imprimer en caractères ineffaçables.

Le gouverneur contemplant en souriant son jeune compagnon de route, dont l'enthousiasme avait coloré la joue d'un léger incarnat, et il disait : "Nous devons, mon cher Joachim, reconnaître le Créateur dans ses œuvres. Ce Dieu tout-puissant, et qui est la bonté même, a déployé devant nous le grand livre de la nature, afin qu'en y lisant nous apprenions à aimer et à admirer l'auteur de tant de merveilles. Le brin d'herbe qui verdoie dans la prairie, la fleur presque invisible qui s'épanouit à la lisière du chemin, nous révèlent l'Être infini, tout aussi bien que le grondement du tonnerre et les fureurs de l'Océan. Il faut saisir par l'esprit les beautés de la nature pour les laisser ensuite agir sur notre âme. En effet, ceux qui savent sentir la beauté de ce vaste univers, ouvrage de la main de Dieu, ont aussi, généralement parlant, un cœur vraiment bon. Seule, l'âme émoussée, affadie, qui ne sait plus regarder en haut, passe inattentive, insouciant."

Quelle paix dans la nature ! Nul bruit ne troublait ce silence solennel. Seule, la brise matinale apportait de loin les sons argentins de la petite cloche d'une église de village. Les oiseaux jubilaient ; ils jetaient de petits cris aigus en voletant dans les sombres bosquets. Tout à coup, une dissonance vient rompre cette douce harmonie entre la nature et le cœur de l'homme ; — est-ce une plainte, un cri de douleur ? Là-bas, au bord du chemin, sur la pierre dure, exposé aux brûlants ray-

ons du soleil, est couché un pauvre enfant aux vêtements souillés et en lambeaux. Il sanglote, et c'est en vain qu'il s'efforce de se relever pour se traîner plus loin, car son pied, très enflé, est tout rouge à la cheville. La voiture s'arrête, et le jeune voyageur s'élançe vivement à terre pour demander au petit père la cause de ses souffrances. "Qu'y a-t-il ?" lui dit-il d'une voix compatissante, "as-tu le pied brisé ? — Je ne sais pas," répond en gémissant le pauvre chevrier, et les larmes ruissellent sur son visage poudreux et brûlé par le soleil. "Il y a environ dix minutes, la voiture d'un laitier descendait rapidement la route, ici même. Avant que j'aie pu me garer, j'ai été renversé et une roue m'a passé sur la cheville. Sans s'inquiéter de moi, sans faire attention à mes cris, le conducteur s'est éloigné. Oh ! que cela me fait mal !"

Bien vite, Joachim descend le talus escarpé, couvert de broussailles et d'épines. Il emplit son bétet de l'eau claire du ruisseau, et il fait boire l'enfant altéré dont il panse la blessure. Puis, de son blanc mouchoir de batiste, il bande le pied endolori du petit montagnard.

"Où demeures-tu ?" demanda Joachim. Le petit garçon nomma un village assez éloigné de la montagne. "Tu ne peux y retourner maintenant ; viens avec nous à Carpinetto ; là tu trouveras du secours." Le pauvre sourit plein de reconnaissance et marcha en clochant jusqu'à la voiture, appuyé sur le bras de son jeune bienfaiteur.

"Que faites-vous, Joachim ?" dit le gouverneur étonné.

"Ce que je fais ?" Ce que toute âme chrétienne doit faire, — assister un malheureux ? Pouvons-nous laisser ici sans secours ce pauvre petit blessé ?

"Et vous voulez l'emmenner à la maison ? Que diront votre père et votre mère ?"

"Ils diront que j'ai bien agi. Est-ce donc une chose extraordinaire que de

faire soigner un enfant privé de toute assistance et de bander sa blessure ? Tout le monde n'en ferait-il pas autant à ma place ? ”

Le gouverneur frappa amicalement sur l'épaule de l'enfant confié à sa garde, et la voiture roula rapidement vers Carpinetto. La mère de Joachim ouvrit tout d'abord de grands yeux en voyant son fils amener au logis un hôte inattendu, aux dehors peu attrayants ; mais lorsqu'elle eut tout entendu, elle donna ordre d'aller immédiatement chercher le médecin de la maison et de soigner au mieux le pauvre petit blessé. Joachim était rayonnant, et dans ses grands yeux, remarquablement beaux, il y avait des larmes de bonheur et de joie. “ Ai-je bien fait, mère ? demanda-t-il. — Oui, cher enfant, tu as noblement agi, ” dit-elle ; et, aussi fière que joyeuse, elle pressa son fils sur son cœur.

UN INSPECTEUR MODÈLE.

Nous lisons dans la *Minerve* du 7 courant l'article qui suit, auquel nous souscrivons de tout cœur :

Combien peu connaissent le mérite de nos inspecteurs d'écoles ! C'est une besogne très responsable, mais très ingrate, très peu payante. M. Faucher de Saint-Maurice, qui ne manque jamais l'occasion de rendre hommage à un dévouement, vient d'attirer l'attention de l'Assemblée Législative sur l'un de ces cas. Il s'agit de M. J.-P. Nantel, inspecteur d'écoles des comtés de Terrebonne et d'Argenteuil. Le discours du député de Bellechasse mérite d'être reproduit tout comme la requête qui l'accompagne.

M. FAUCHER DE SAINT-AURICE. — Je n'ai pas besoin de vous dire ici quel est le grand rôle que l'humble instituteur joue dans notre pays. C'est lui qui l'a fait ce qu'il est, et pour ma part quand je re-

tourne ma pensée vers le passé, je ne saurais oublier celui qui m'a enseigné à lire et à écrire. Il était alors maître d'école à Beaumont et habite maintenant Saint-David de l'Auberivière. Cet homme modeste, doux, savant, surtout patient — et il le fallait — s'appelait Charles Letellier. Plusieurs de ma génération lui doivent d'être des hommes.

Si l'instituteur joue un grand rôle dans la vie de notre peuple, l'inspecteur d'écoles en remplit encore un plus grand. Il est au maître d'école ce qu'est l'officier supérieur au sous-officier. Il dirige, il conseille, il développe les efforts de l'officier subalterne. Il l'encourage, il lui fait trouver la route moins dure, moins longue. Or parmi ceux qui ont part à cette mission élevée, nuls ne peuvent être comparés à nos inspecteurs d'écoles de la province de Québec. Ils sont partout où le devoir les réclame, et rarement on peut lire une plainte contre eux. Parmi ces officiers intelligents j'ai le plaisir d'attirer l'attention de l'Assemblée Législative sur M. Nantel, et je demanderai à mes honorables collègues la permission de leur lire ce document qui en dit long sur cet homme compétent, mais oublié.

“ *Aux Honorables membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

Honorables Messieurs,

L'humble requête des soussignés expose respectueusement à votre honorable Conseil ce qui suit :

Que Jos.-Pacifique Nantel, inspecteur d'écoles, a déjà présenté à votre Conseil une requête demandant que son traitement comme inspecteur d'écoles soit fixé à mille piastres ; que dans votre séance du 23 septembre 1884, vous avez reconnu la justice de cette requête et que vous avez recommandé cette augmentation de traitement au gouvernement.

Que depuis cette date, cette recommandation est restée lettre morte.



Qu'il a aujourd'hui plus de raison de demander cette augmentation de traitement à cause des faits suivants :

Lors de la demande du 23 septembre 1884, il avait cinquante-trois municipalités scolaires à visiter, comprenant cent cinquante et une écoles; aujourd'hui le nombre de ces écoles, est de cent soixante et dix-neuf.

Que la colonisation dans le nord du comté de Terbonne et dans le comté d'Argenteuil augmente chaque année le nombre de ses écoles; que ses frais de voyage sont, en conséquence, très considérables, et augmentent d'année en année.

Que son district d'inspection comprenant les comtés de Terrebonne, Deux-Montagnes et d'Argenteuil, est un des plus grands de la province et des plus difficiles à visiter.

Qu'il a toujours rempli à la satisfaction générale ses devoirs d'inspecteur d'écoles.

Que pour toutes ces raisons, vos requérants espèrent que la présente requête sera prise en votre sérieuse considération, et que vous voudrez bien recommander de nouveau au gouvernement que le traitement de M. l'inspecteur Nantel soit porté à mille dollars.

Et il ne cesseront de prier."

Cent trente signatures expliquent les conclusions de ma demande. Elles sont celles de tous les curés du district scolaire surveillé par M. Nantel, ainsi que celles des chefs et des principaux hommes des deux partis politiques de la division.

A ces précieuses adhésions, est venue se joindre celle-ci qui couronne les états le service de M. Nantel. Cet honnête et énergique travailleur doit s'en montrer fier à juste titre.

Elle se lit ainsi :

*"A l'honorable Secrétaire de la province de Québec.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à sa séance du 26 septembre dernier, le co-

mité catholique du Conseil de l'Instruction publique, après avoir pris connaissance d'une requête signée par tous les curés et un grand nombre de contribuables importants du district d'inspection de M. J.-P. Nantel demandant que le traitement de cet inspecteur soit porté à (\$1000,00) mille piastres par année, sur proposition de messire le grand vicaire Maréchal, secondé par l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau, a résolu que le comité recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que la demande d'augmentation demandée par M. l'inspecteur Nantel lui soit accordée.

"En conséquence, je vous prie de vouloir bien recommander à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de prendre en considération la résolution ci-dessus."

Voilà, en peu de mots, la cause juste que je viens plaider devant l'Assemblée Législative. J'espère que le gouvernement se rendra au désir exprimé par les curés, par les chefs et par les principaux de la division de M. Nantel, ainsi que par la résolution unanime acceptée et révisée par le Conseil de l'Instruction publique de la province. M. Nantel mérite une augmentation de traitement, et après tout, un gouvernement s'honore lui-même en honorant ses officiers et en protégeant ceux qui font la force et la réputation du pays et de la patrie canadienne." (Applaudissements.)

La motion est adoptée.

Les chiffres donnés dans cette requête sont la meilleure preuve des progrès du Nord. En 1884, M. Nantel avait 53 municipalités scolaires à visiter, comprenant 151 écoles, tandis que l'on compte aujourd'hui 179 écoles. L'augmentation du traitement de M. Nantel est recommandée par des citoyens des deux partis; c'est ce qui devrait être fait chaque fois qu'il s'agit de la noble cause de l'éducation.

## AGRICULTURE.

## I

## CHOIX DES SEMENCES.

Tous les cultivateurs sont d'accord sur le bon choix des semences, cependant ils sont nombreux ceux qui sèment le grain qu'ils récoltent eux-mêmes, quand même il serait de médiocre qualité.

Quelques cultivateurs affirment que des grains mal conformés, des déchets même, ont produit de belles récoltes. Il est possible que pareille semence ait pu donner des résultats passables ; mais nous ne pouvons nier que des grains bien développés, ayant atteint leur complète maturité et toutes les qualités de l'espèce qu'on veut introduire, transmettront mieux toutes ces qualités aux plantes qui en proviendront. Les graines, comme les animaux, ne peuvent transmettre à leurs descendants que les qualités qu'ils possèdent. Ainsi, de même qu'un animal mal conformé donnera bien rarement un bon produit, un mauvais grain donnera, la plupart du temps, une mauvaise récolte. Le changement de semence a été l'objet de longues discussions, et les opinions des agronomes, à ce sujet, sont encore bien différentes sur cette question.

Pendant longtemps, on a pensé que l'on pouvait garder indéfiniment les mêmes semences, lorsqu'elles se conservent bien ; on pense encore qu'il n'est pas besoin de les changer chaque année. Mais des essais nombreux, des résultats fort remarquables ont démontré que le changement de semence pourrait bien être une fort bonne pratique. Voici, du reste, ce que disait Parmentier, dont nous citons ici les observations :

“ Le choix des semences n'est pas une chose indifférente au produit qu'on en attend ; il convient de prendre celle recueillie dans un terrain meilleur que

celui qu'on veut ensemercer ; de préférer les graines d'une terre parfaitement cultivée à ceux d'une autre qui ne l'est pas aussi bien ; de faire choix encore de gerbes qui montrent de beaux épis dont les grains parfaitement mûrs se détachent avec facilité ; de battre légèrement, pour n'en tirer que les grains les plus mûrs, les mieux conformés, exempts de graines étrangères.

“ Il paraît constant que le même grain, semé plusieurs années de suite dans le même champ, s'y détériore, malgré les avantages des saisons et du sol ; il serait d'ailleurs difficile de contester la nécessité du changement des semences, puisque c'est un point de fait généralement reçu non seulement en agriculture, mais encore dans la pratique constante du jardinage.”

Nous signalons des faits constants qui engagent à changer les semences.

Presque toujours les grains des pays chauds transportés dans les pays froids dégénèrent au bout de quelques années.

Une preuve que les terrains influent sur les espèces ou plutôt que les espèces finissent par se modifier suivant les lieux, c'est que les blés barbus dans une localité perdent leurs barbes au bout de quelques années dans d'autres terrains. De même, des grains sans barbes sont devenus barbus après avoir été cultivés pendant longtemps dans les contrées où les blés sont tous barbus.

On ne peut appliquer ce qui précède d'une manière exclusive, mais ce sont des observations que nous soumettons, tout en engageant les cultivateurs à faire des essais.

## II

## L'EAU DONNÉE AUX ANIMAUX.

La manière dont on administre la boisson aux animaux en hiver est, dans plusieurs de nos fermes, vraiment déplorable. Rien de surprenant si, dans ces

cas, on a à signaler une foule d'accidents ou de maladies dont les causes échappent au propriétaire d'une ferme qui laisse à des serviteurs négligents le soin des animaux.

Il n'est pas rare, en effet, dans les fermes qui possèdent un abreuvoir, ou qui se trouvent à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau, de voir ceux qui ont en charge le soin des animaux y envoyer indistinctement tout le bétail pour le désaltérer, quels que soient d'ailleurs la raison, l'époque de la journée et l'état dans lequel se trouvent les animaux. Nous avons même vu pousser la négligence jusqu'à briser la glace de l'abreuvoir à coups de pioche, et puis y amener pour les faire boire, les chevaux encore tout harnachés rentrant en transpiration, lors du charroyage du bois de chauffage, ou après avoir parcouru une longue route.

D'autres fois encore, ce sont les serviteurs d'une ferme qui, pour piquer au plus court, transportent directement et sans plus de précaution, dans la crèche d'une étable bien chaude, l'eau glacée de l'étang ou de la fontaine qui se trouve dans le voisinage.

Doit-on s'étonner, après de semblables négligences, de la fréquence des indigestions, des coliques, des météorisations, des germes et de tant d'autres maladies qui causent souvent la mort du bétail ? Non, et pourtant il serait facile d'éviter les dangers auxquels on s'expose, car toutes les précautions à prendre se bornent, en été, à ne jamais faire boire les animaux rentrant du travail avant qu'ils aient mangé pendant une heure, et, en hiver, à modérer le froid de l'eau, soit en mettant cette eau dans une condition telle qu'elle puisse atteindre 15 à 20 degrés avant de la donner au bétail, ou en la plaçant dans les écuries ou les étables, afin qu'elle puisse prendre insensiblement la température qui y règne. Quelquefois, les animaux refusé-

ront de boire, soit qu'ils aient été effrayés, ou que l'eau soit sale ; il faut les ramener dans le premier cas, et changer l'eau dans le second.

A la rigueur, on pourrait aussi suivre cette règle quand on administre aux animaux une forte ration de nourriture aqueuse, comme les patates, les navets, les carottes, les betteraves, etc. Pour parvenir au but que l'on veut atteindre, il n'y a qu'à placer les racines ou les tubercules dans l'étable où ils sont consommés, ou bien dans un compartiment voisin qui en a la température, et où on les laisse séjourner quelque temps avant de les employer.

C'est par l'observation de ces différentes méthodes, si simples et si faciles à mettre en usage, que les cultivateurs peuvent soustraire les animaux aux nombreux accidents qu'ils ont si souvent à déplorer, par suite d'imprudence ou d'un manque de précaution qui occasionne parfois la mort à des animaux auxquels ils attachaient un grand prix.

(GAZETTE DES CAMPAGNES.)

## VARIÉTÉS.

*La population du Globe.*—Le nombre des habitants du globe atteint actuellement le chiffre respectable d'un billion quatre cents millions. Il est devenu impossible de trouver une partie de notre planète qui ne soit pas habitée par l'homme. L'Asie, où est son berceau, a une population de 800 millions, donnant une population de 120 au mille carré. En Afrique, il y a 210 millions. Dans les deux Amériques il y a 110 millions, relativement clair-semés. Dans les îles, grandes et petites, on compte 10 millions. La proportion entre les noirs et les blancs est de cinq à trois. 800 millions portent des habits, 800 millions sont demi-nus, et 250 millions sont sans vêtements. 500 millions vivent dans des

huttes et des cavernes, et 260 millions vivent à l'état barbare et sauvage, exposés aux intempéries du temps.

—Dans les vingt-cinq dernières années, dit le *Herald* d'Halifax, la population des campagnes de l'État du Massachusetts a diminué de 37,000 âmes.

Voici les chiffres officiels :

1860, population rurale,	698,261
1870 do	677,602
1880 do	672,468
1885 do	661,558

Cette diminution est de nature à faire ouvrir les yeux. On nous prêche ici que si nous avions la réciprocité illimitée, ou encore, si nous étions annexés aux États-Unis, les fermiers de nos provinces seraient bien mieux, plus à l'aise, et nos campagnes plus prospères. Or, voilà un État qui jouit de ces prétendus avantages, et dont, malgré cela, les campagnes se dépeuplent.

—L'ouvrage le plus considérable en fait d'impression qui ait encore été fait au Canada, vient d'être achevé, et le lecteur peut se former une idée de ce travail colossal par le fait qu'on s'est servi de 75 tonnes de caractères, qu'il a fallu 10 mois de labeur constant à 55 imprimeurs pour composer la matière. La matière qu'on vient d'achever de composer ne sera pas distribuée, et de la sorte on n'aura pas besoin de faire un ouvrage semblable d'ici au moins à une génération à venir. Ce travail gigantesque est la liste électorale du Canada, sur laquelle il y a 1,000,000 de noms. Une liste de chaque collège électoral est arrangée par bureaux de votation, de sorte que s'il faut faire des changements, soit en ajoutant des noms ou autrement, ceci peut se faire en revisant simplement le bureau de votation en question, sans avoir à s'occuper du reste du corps de l'ouvrage. Chaque cabinet contient 240 pages, et il y a 28 cabinets, de manière que le tout se monte

à 6,700 pages de matière à lire. M. Senécal, le surintendant, pense que, quand la revision des avocats reviseurs sera achevée, il y aura environ 1,050,000 noms sur la liste.

—Grâce à l'impulsion donnée par Sa Sainteté Léon XIII, les établissements d'instruction se sont multipliés à Rome.

Sous son pontificat, l'Espagne, l'Angleterre, la Bohême, le Canada y ont ouvert des institutions ecclésiastiques.

La France, l'Allemagne, la Hollande, l'Autriche, l'Irlande, l'Ecosse, l'Amérique, la Pologne, la Belgique, etc., continuent les glorieuses traditions de leurs séminaires, où le nombre des élèves augmente de jour en jour; des séminaires orientaux ont été aussi fondés ou réorganisés par Léon XIII. Citons enfin la fondation du collège arménien et l'agrandissement du collège gréco-ruthène.

Léon XIII veut voir partout un clergé vertueux et instruit, et il n'épargne rien pour faciliter à la jeunesse chrétienne et ecclésiastique l'étude des branches les plus diverses de la science profane et sacrée.

L'Université grégorienne compte maintenant 708 élèves, sur lesquels 400 qui suivent les cours de théologie, 38 les cours de droit canonique et 270 les cours de philosophie.

En répartissant ces élèves par nations, on obtient les chiffres suivants :

127 Français, 36 Anglais, 2 Arméniens, 45 Autrichiens, 12 Américains du Nord, 60 Américains du Sud, 22 Belges, 2 Bulgares, 152 Allemands, 13 Suisses, 2 Irlandais, 44 Espagnols, 12 Hongrois, 1 Indien, 196 Italiens, 1 Portugais, 7 Hollandais, 25 Polonais et 19 Ecosseis.

Le développement des études se fait encore remarquer à l'Université du séminaire romain de l'Apollinaire et à la Propagande, où des professeurs de grand nom et mérite attirent de même autour

de leurs chaires un nombreux auditoire de disciples.

Dans chacun de ces établissements on a établi des académies spéciales pour l'étude de la pure doctrine de saint Thomas. En cela on a répondu au désir tant de fois exprimé par le Pape, de voir reprendre les fortes études scolastiques et de retremper les âmes dans les doctrines si serrées et si logiquées de l'Ange de l'Ecole.

—Les exportations de bétail du Canada en Europe, l'année dernière, ont été de 60,828 têtes de gros bétail et de 46,167 moutons. L'année précédente, il avait été exporté 64,621 têtes de gros bétail et 35,473 moutons.

Il a été importé d'Europe, l'année dernière, pour l'élevage, 198 têtes de gros bétail, 1,998 moutons et 77 porcs.

—La Californie fournit plus de la moitié du mercure employé dans le monde entier. La moyenne de la consommation du mercure dans le monde entier est de 133,000 bouteilles par année. Les principaux usages pour lesquels on s'en sert, sont : 1o pour les instruments météorologiques et autres instruments scientifiques ; 2o pour les préparations chimiques ; 3o pour les miroirs.

—D'après le dernier recensement, la population de l'Allemagne est de 46,855,704.

*Statistique religieuse.*— L'*Almanach catholique* de France pour 1889, comporte une statistique aussi intéressante qu'illustrative de la hiérarchie catholique du monde entier. Cette nomenclature embrasse tous les dignitaires composant la hiérarchie au 30 juin 1888. La voici :

Sacré Collège 62, Patriarches des divers rites 13, Archevêques et Evêques du rite latin 810, Archevêques et Evêques des rites orientaux 60, Archevêques et Evêques titulaires 315, Délégués, Vicaires et Prévôts apostoliques 158, Prélats nul-

*luis diocæseos* 13. Total des dignitaires 1431.

Depuis le commencement du pontificat de SS. le Pape Léon XIII, la hiérarchie catholique s'est accrue de 1 patriarchat, 18 sièges archiépiscopaux, 58 sièges épiscopaux, dont 14 étaient des vicariats apostoliques, 1 délégation apostolique, 34 vicariats apostoliques, dont 5 étaient des préfectures, et 11 préfectures apostoliques.

#### PENSÉES DIVERSES.

Il y a des situations qu'il vaut mieux abandonner au cours ordinaire des choses, que de les intervertir en changeant sa responsabilité.

\* \* \*

Les hommes de peu de foi attendent la paix, disent-ils, pour agir ; l'apôtre sème dans la tempête pour recueillir dans le beau temps.

\* \* \*

—Si Dieu voulait nous punir de notre injustice, il n'aurait qu'à exaucer nos vœux.

\* \* \*

—L'humilité est comme une balance : à mesure qu'on s'abaisse d'un côté, on s'élève de l'autre.

\* \* \*

—La première récompense de celui qui croit est d'espérer.

#### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des "Œuvres complètes de l'abbé H. R. Casgrain."

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication de présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

**C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Editeurs-Propriétaires,**

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.